

**CARMAT**  
Société anonyme au capital de 2.353.981,88 euros  
Siège social : 36, avenue de l'Europe, Immeuble l'Etendard – Energy III  
78140 Vélizy-Villacoublay  
504 937 905 R.C.S. Versailles

(la « Société »)

---

**ASSEMBLEE GENERALE A CARACTERE MIXTE DES ACTIONNAIRES**

**DU 26 JUIN 2025**

**ORDRE DU JOUR**

**Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale ordinaire**

- rapport de gestion du conseil d'administration, incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, et présentation par le conseil des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce,
- 1. approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- 2. quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé,
- 3. affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- 4. examen des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce,
- 5. renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Bastid,
- 6. renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Stéphane Piat,
- 7. renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Michael Mack,
- 8. renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Luc Lemercier,
- 9. renouvellement du mandat d'administrateur de Santé Holdings S.r.l.,
- 10. renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Florent Battistella
- 11. autorisation à donner au conseil d'administration de procéder au rachat d'actions de la Société,

**Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire**

- 12. autorisation à donner au conseil en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions,
- 13. délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital, dans la limite de 30 % du capital, par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de personnes nommément désignées – délégation au conseil d'administration du pouvoir de les désigner,

14. délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de chacune des émissions qui seraient décidées en vertu de la délégation visée au point 13 ci-dessus,
15. délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres ou obligataire,
16. délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (créanciers de la Société),
17. délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres,
18. délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées,
19. autorisation à donner au conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription,
20. autorisation à donner au conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 du code de commerce, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription,
21. délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social dont la souscription serait réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-1 et suivants du code du travail.
22. modification de l'article 17 « *Organisation et délibérations du conseil* » des statuts de la Société,
23. modification des articles 25 « *Convocation des assemblées générales* » et 28 « *Représentation des actionnaires et vote par correspondance* » des statuts de la Société.